

Règlement concernant l'achat d'un chien.

Acheter un chien? Non sans un passeport!

L'achat d'un chien sans un passeport constitue une infraction pénale. En outre, vous avez ce passeport si vous voulez prendre votre chien sur un voyage. A noter également sur les points suivants lors de l'achat d'un chien:

- Le chien doit être identifié et enregistré avant de l'acheter.
- Le vendeur doit, au moment de l'achat, donner le «passeport bleu pour animaux de compagnie". Sur les pages 2 et 3 du passeport devrait avoir deux étiquettes collées à tous les détails du vendeur et le chien. Bas les étiquettes indiquer le numéro de passeport. A noter que ce nombre est le même que le numéro de passeport.
- Le vendeur doit remplir vos données sur la carte «Demande de changement de gestionnaire." Cette carte doit envoyer a DOG ID dans les huit jours. Quelques jours plus tard, vous recevrez alors un certificat d'enregistrement des autocollants sur votre nom et une nouvelle carte pour communiquer les changements.

Enregistrement des chiens

Vos informations et enregistré votre chien dans une base de données centrale. Cette base de données est maintenue par l'ID de DOG (Organisation pour l'identification et l'enregistrement des chiens).

Une fois DOG ID enregistré vos données, on vous fera parvenir un certificat d'enregistrement. Cette preuve est constituée de deux étiquettes autocollantes que vous devez respecter le passeport. Le numéro du passeport vers le bas sur les étiquettes. Assurez-vous donc que vous vous en tenez aux bonnes étiquettes dans le bon passeport.

En plus de l'ID certificat d'immatriculation de chien, vous envoie une carte que vous pouvez utiliser pour vous permettre de personnaliser les données dans la base de données, si vous déplacez ou vendez le chien.

Changement des données

Modifications suivantes devraient être signalés à la base de données dès que possible:

- changement de propriétaire
- relocalisation
- mise en place d'un second symbole d'identification
- la mort du chien

Dans tous les cas, ne pas manipuler les données sur le certificat d'immatriculation de l'adhésif.

Si vous vendez un chien, vous entrez dans les détails du nouveau propriétaire sur la carte «Demande de changement de gestionnaire." Cette carte vous devez fournir dans les huit jours à l'organisation DOG ID. Le passeport vous permet instantanément au nouveau propriétaire. Ceci est quelques jours plus tard, reçoivent un certificat d'immatriculation à son nom et une nouvelle carte pour communiquer les changements à moins que le nouveau propriétaire vit à l'étranger.

Lorsque vous vous déplacez, remplissez votre nouvelle adresse sur la carte «Demande de modification de la responsabilité" et l'envoyer dès que possible à l'ID de chien. Quelques jours plus tard, vous recevrez un nouveau certificat d'immatriculation et une nouvelle carte pour communiquer les changements.

Si puce électronique ou tatouage votre chien est plus lisible, ont ré-identifier votre chien. En outre, vous pouvez ajouter une puce dans un chien qui a été tatoués ou munis d'un tatouage mettre dans un chien qui a déjà une micropuce. L'identifiant communiquera cette nouvelle adresse pour la carte d'identité de chien avec la «Requête en changement de gestionnaire."

Si votre chien meurt, remplissez la date de la mort sur la carte «Demande de modification de la responsabilité" et l'envoie à l'ID de chien. Si vous êtes un éleveur de chien ou revendeur agréé, vous devez également retourner le passeport.